

Seul le contenu non personnalisé est affiché dans le PDF.

Choisir un dispositif de formation

En fonction des objectifs de la formation et de la certification visée plusieurs dispositifs sont à votre main en tant qu'employeur ou salarié.

[< RETOUR](#) Accueil / Mettre en place un projet de formation / Choisir un dispositif de formation

Mise à jour : 07/12/2020 **A+** A- 

Choisir le meilleur dispositif de formation en fonction de ses objectifs

Grâce à la formation professionnelle continue, salariés et demandeurs d'emploi peuvent se former tout au long de leur vie pour :

- ✓ assurer leur retour ou maintien dans l'emploi
- ✓ évoluer dans leur carrière professionnelle par l'acquisition de nouvelles compétences et diplômes
- ✓ entamer une reconversion professionnelle vers un autre métier ou domaine d'activité

Pour accéder à la formation, **il est nécessaire de rentrer dans l'un des dispositifs de formation** suivants, pour lesquels des conditions de financement, d'accès, de rémunération, de certifications... ont été définis.

Si certains dispositifs sont mobilisables par le salarié, seul, d'autres nécessitent une co-construction du projet avec l'employeur.

A noter : L'employeur est dans l'obligation d'assurer l'adaptation de ses salariés à leur poste de travail et de veiller au maintien de leur capacité à occuper un emploi. Il ne peut donc pas laisser un salarié sans formation au-delà d'une certaine durée.

Le Compte personnel de formation (CPF) →

Le CPF de transition →

Le contrat d'apprentissage →

Le contrat de professionnalisation →

Le plan de développement des compétences →

La Pro-A →

La préparation opérationnelle à l'emploi (POE) →

La validation des acquis de l'expérience (VAE) →

Le bilan de compétences →

Le Congé de formation économique, sociale et syndicale (CFESS) →

Besoin d'être accompagné pour choisir le bon dispositif

Si vous êtes salarié, contactez un conseiller en évolution professionnelle qui pourra vous accompagner dans vos démarches et si vous êtes une entreprise, contactez-nous !

[Le Conseil en évolution professionnelle \(CEP\) ✓](#)

[Contactez votre conseiller AKTO ✓](#)

Règles de prise en charge AKTO

[Accédez aux conditions de prise en charge](#) ✓